Copyright FRAD61

Pierre Gaudin chaudron de la forge de beaumont decedé hier agé de quarante cinq ans apres avoir reçu les derniers sacrements a été inhumé ce vingt huitie. may 1729. par Nous Prieur de Longny presence de Thomas Gaudin son pere, sebastien Lotton, René Buisson qui ont declaré ne sçavoir signer interpellés et Jean Sagot soussigné. Jean Sagot Prieur de Longny

Pierre Thursaz fils de René Buisson marechal de la forge et de Françoise Gaudin decedé aujourd'hui agé de vingt sept ans apres avoir reçu les derniers sacrements a été inhumé ce vingt neuf may 1729. par Nous Prieur de Longny presence de René Buisson son pere et de sebastien Lotton son beau frere qui ont declaré ne sçavoir signer interpellés. Le Vesque Prieur de Longny

Elle a été inhumée le vingt trois Mai 1729

Jeanne Montullé née ce matin du mariage de Pierre Montullé et Marie Auberi, a été batisée par Nous vicaire de Longny soussigné, ce premier Mai 1729 et nommée par Jean Rivard et Louise Miller, presence dudit Montullé pere, tous lesquels ont declaré ne sçavoir signer interpellés. Delepandre

Jeanne Magdelaine Lelarge fille de feu pierre Lelarge et de Marie Magdelaine continuel decedée ce matin agée de treize ans, après avoir reçu les derniers sacrements a été inhumée ce trois may 1729. dans la chapelle de N.D. de pitié par Nous Prieur de Longny presence de Francois Vorger qui a declaré ne sçavoir signer, et de Vincent Coutance soussigné. Coutance Prieur de Longny

Louis Le Large dit la liberté decedé la nuit derniere agé de cinquante ans après avoir reçu les derniers sacrements a été inhumé ce huitie may 1729 par Nous Prieur de Longny, presence de Louis Jacques de la chante Decelin et de Pierre chevalier qui a declaré ne sçavoir signer interpellé. Le Vesque Prieur de Longny

Le Roy

Pierre Louis Le Roy né cejourd'hui du mariage de francois Le Roy et Jeanne du Boisaumarie Directeur et Receveur des Postes de Longny, et de D.e Magdelaine Francoise Desprez, a été batisé par Nous vicaire de Longny soussigné ce huitie Mai 1729, et nommé par Messire Pierre Gagnat Chanoine ancien de la Couronne Seigneur Baron de Longny, Vicomte Héréditaire de Regmalard, gentilhomme ordinaire du Roy, et par Demoiselle Marie Louise Magdelaine des acres de l'aigle, presences des Dames Jeanne de Montesquiou épouse dudit Seigneur de Longny, Marguerite Le Roy du Mauras Bailly de Rouveau Le Roy, des sieurs Jacques Le Roy du Mauras Bailly de Feuillet, adrien Emmanuel, et Pierre Les Desprez; tous soussignés.

des acres de l'aigle Delacourt comte Longny
Montesquiou Longny Le Roy
Desprez Le Roy
Desprez Gagnat
Delepandre

Harlée francois Baquet né cejourd'hui du mariage de francois Baquet et Francoise Gorlin, a été batisé par Nous vicaire de Longny soussigné ce neuf Mai 1729 et nommé par le S.r Jean André, et la D.e Jeanne Marie Mallet soussignés presente du pere, qui a declaré ne sçavoir signer interpellé.
Jeanne Marie Mallet Jean André Delepandre

Elle a été inhumée le trois Juin 1729

Barbe né cejourd'hui du mariage de Jacques Potier, natif de la paroisse de la Barre et de Louise, et il nous a paru par un extrait des registres de la paroisse de Rouvenel, qui sera mis entre les mains de la mere de ladite batisée, avec la Barbe Germon native, a ce qu'on nous a dit de Romanceux; mariés l'un avec l'autre à Saint Lubin des Joncherets dudit Romanceux; le tout

Le tout a nous rapporté par les sieurs Nicolas Junon, Vincent du Tertre, et Francoise Alexandre, et Marie Jouanel sage femme toute de ladite fille neuve et Mai de Longny signé par lesd. Vincent du Tertre dans la maison duquel est né, ledit Barbe pere, signés avec nous Nicolas Junon, Anselme Sertre secretaire; tous les susdits actes lecture en a été faite, et ont declaré ne sçavoir signer interpellés. Nicolas Junon
Trois mots rayés dans la troisieme ligne precedente. Nicolas Junon
Un dans la ligne inferieure. Anselme Sertre Delepandre
Trois mots de ligne en dessus.

Pierre Bourdon né cejourd'hui du mariage de S.r Pierre Bourdon et Marie Camus, et Delle Louise Delaunay a été batisé par Nous vicaire de Longny soussigné ce neuf Mai 1729 et nommé par le S.r Nicolas Tousche Controleur, et Greffier de la Baronnie de Longny, et par Delle Radegonde Bedieu presente dudit S.r Bourdon pere, tous a ce signés. Radegonde Bedieu
Barbe Bedieu
N. Tousche Delepandre

Elle a été inhumée le vingt sept Mai 1729

Francoise Clarais née cejourd'hui du mariage de Jacques Clarais et Marie Jacqueline Auberi, a été batisée par Nous vicaire de Longny soussigné ce douze Mai 1729 et nommée par le sieur André Maître Procureur fiscal de la Baronnie de ce lieu, et Delle Francoise Desprez soussignés, presence du pere et des Delles Catherine, Jeanne, et Marie les Desprez aussi soussignées. Francoise Desprez Catherine Desprez Jeanne Desprez
Marie Desprez André Maître Jacques Clarais Delepandre

Mathurin Francois le Canu né fils de francois le Canu et Jacqueline le Gris, decedé hier agé d'environ dix huit mois, a été inhumé par Nous vicaire de Longny soussigné ce dix huitie Mai 1729 presence de Nicolas Canu son aïeul qui a declaré ne sçavoir signer interpellé, et d'antoine le Gris aussi soussigné. Antoine le Gris Delepandre

Pierre a été inhumé hier après avoir reçu les derniers sacrements agé de soixante et deux ans a été inhumé ce dix huitie may 1729 par Nous Prieur de Longny presence de Charles Fouillerville qui a declaré ne sçavoir signer, et Nicolas Conhomme soussigné l'un et l'autre ses neveux. Nicolas Conhomme Le Vesque Prieur de Longny

Francoise Le Large veuve de feu Jean Le Large Prieur de Longny decedée hier agée de quarante deux ans après avoir reçu les derniers sacrements a été inhumée ce vingt huitie may 1729 par Nous Prieur de Longny presence de Charles Le Vesque Prieur de Longny et de Jacques Chatel ses gendres soussignés qui ont declaré ne sçavoir signer interpellés. Le Vesque Prieur de Longny

Marie Francoise Huet née cejourd'hui du mariage de francois Huet et Claude Le Large, a été batisée par Nous vicaire de Longny soussigné ce vingt sept Mai 1729 et nommée par le S.r Nicolas Conhomme soussigné, et Marie Louise Le Large, qui a declaré que le dit Huet pere ne sçavoir signer interpellé. Nicolas Conhomme Delepandre